

Objectif professionnel : cette formation développe l'aptitude des participants à réussir la transition entre les anciennes instances et le CSE, à respecter les nouvelles obligations de l'employeur et à piloter les activités du nouveau comité.

Elle contribue à construire une relation sociale de qualité dans l'entreprise et à garantir l'exercice des mandats, limitant ainsi le risque juridique.

Objectifs pédagogiques :

Identifier le contexte légal

Négocier l'organisation et les moyens

Informier et consulter le CSE

Animer les réunions

Prérequis : aucun

1. Identifier le contexte légal

CSE unique ou CSE d'établissement

Règle de fonctionnement selon effectif

Rôle du président, du secrétaire, du trésorier

Nouvelle place des suppléants

Durée des mandats

Commissions obligatoires et facultatives

Modalités pédagogiques : exposé, étude de documentation, échanges, cas pratiques

2. Négocier l'organisation et les moyens

Moyens matériels : locaux et équipement

Moyens financiers : les deux budgets

Moyens d'organisation : règlement intérieur, crédit d'heures, libertés liées au statut, formation, protection contre le licenciement et la discrimination

Modalités pédagogiques : exposé, étude de documentation, échanges, cas pratiques

3. Informier et consulter le CSE

Contenu, alimentation et accès à la Base de Données Economique et Sociale

Consultations obligatoires et facultatives, formes d'avis

Capacité d'intervention du CSE dans le processus de consultation

Délit d'entrave

Modalités pédagogiques : exposé, étude de documentation, échanges, cas pratiques

4. Animer les réunions

Calendrier annuel de travail

Ordre du jour, tenue des réunions, conduite des débats, gestion de la durée, organisation des votes, incidents de réunion, procès-verbal, réunions extraordinaires

Modalités pédagogiques : exposé, étude de documentation, cas pratiques

Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session.

Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours.

Collaborateur en charge des relations avec le CSE

Groupe de 2 à 8 participants

Profil des formateurs consultable sur www.managir.com

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-027
Version 020621